

Policy Brief

Restaurer la fertilité des terres au Sénégal



Fév. 2023

Pour une agriculture durable

Au Sénégal, la dégradation des sols concerne 34% des terres, soit une superficie de 6 860 900 ha (CNULD & MEDD 2015).

Il est aujourd'hui admis que l'agriculture conventionnelle entraîne la dégradation des sols, quand bien même des facteurs naturels sont aussi en cause. L'érosion éolienne et hydrique, la salinisation des terres, l'absence de jachère et de rotation culturale (monoculture), l'utilisation abusive et non réglementée des engrais et des pesticides chimiques ou encore la faiblesse des apports organiques (fumiers, composts, résidus de récolte) sont autant de facteurs qui participent à la dégradation des terres.

Par conséquent, il est nécessaire de travailler à la restauration et à la conservation de la fertilité des sols. Cela renvoie à un ensemble de pratiques qui permettent d'assurer les besoins nutritifs des plantes et qui garantissent la productivité sans compromettre l'environnement.

Ainsi, améliorer la fertilité des sols permettrait d'accroître durablement la production agricole dans le cadre de la transition agroécologique des systèmes agraires qui sont majoritairement familiaux et ruraux.

Depuis 2012, le Sénégal s'est engagé dans la gestion de la fertilité des sols à travers la création d'un Cadre National d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT).

Si le contexte politique semble favorable et que des initiatives de restauration et de gestion de la fertilité des sols sont développées par les paysan.ne.s au niveau des territoires, il n'en demeure pas moins qu'il existe des contraintes majeures à la généralisation de ces initiatives et pratiques de gestion de la fertilité des sols en milieu agricole qui en limitent les effets.

La levée des contraintes et le passage à l'échelle des pratiques de restauration des sols basées sur les principes de l'agroécologie nécessitent un appui plus soutenu de l'État, et un engagement multi-acteurs.

La Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES),

est un réseau qui regroupe des organisations de producteur.trice.s, consommateur.trice.s, des ONG, des institutions de recherche et de formation, des élu.e.s locaux et des entreprises.

Du 23 au 26 novembre 2021, la DyTAES a soutenu l'organisation de la 3ème Conférence Internationale sur l'Intensification Durable (CID). Du 7 février au 15 mars 2022, la DyTAES a consulté des milliers de personnes dans 14 localités réparties dans les 6 zones éco-géographiques du Sénégal.

Cette note synthétise les recommandations formulées à l'issue de cette caravane et de la CID, à l'endroit de l'État et des collectivités territoriales.

www.dytaes.sn
dytaes2020@gmail.com

Tel : +221 33 889 34 39

Problématiques de la dégradation de la fertilité des sols au Sénégal

Bien que des facteurs climatiques et naturels entrent également en jeu, la dégradation des sols est avant tout une conséquence des activités humaines, dont l'agriculture conventionnelle.

La dégradation des sols se manifeste d'abord par une baisse de fertilité, contribuant à diminuer les rendements agricoles. Une des principales composantes de la fertilité des sols est leur teneur en matière organique. Or, le recours aux engrais chimiques, la disparition de la jachère, la pratique des cultures sur brûlis, les feux de brousse et les défrichements massifs provoquent un appauvrissement progressif des sols en matières organiques.

Cet appauvrissement est accentué par le faible recyclage de la biomasse et des nutriments dans les agrosystèmes. Les produits et résidus de culture (paille de riz, son de riz, coque d'arachide, etc.) sont exportés vers les villes pour d'autres usages ou au profit de l'élevage, et l'incorporation de fumier et compost vers les champs est une pratique peu répandue.



La dégradation des sols se manifeste également par leur pollution par des produits chimiques toxiques pour l'être humain et l'environnement. Dans les zones maraichères, cette pollution résulte d'un usage important de pesticides (produits utilisés pour lutter contre les bioagresseurs). En plus de causer des problèmes de santé humaine, ces produits affectent la biodiversité en éliminant des organismes qui jouent pourtant un rôle régulateur et participent aux équilibres naturels.

La dégradation des sols est aussi liée à une perte nette de la couche de sol cultivable due à l'érosion éolienne et hydrique. Il faut plusieurs centaines d'années pour créer un centimètre de sol fertile, qui peut être balayé en un seul épisode pluvieux ou venteux si le sol est laissé à nu.

Enfin, la dégradation des sols au Sénégal se manifeste par leur salinisation. Ce phénomène est causé par des invasions marines, des remontées capillaires de sels, et par le transport d'alluvions salées. La baisse tendancielle des précipitations, associée à une hausse des températures, accélère le phénomène. L'accumulation de sel dans les sols est également provoquée par les mauvaises pratiques d'irrigation et par un surpompage des nappes phréatiques pour les usages agricoles, domestiques et industriels, provoquant, entre autres, des avancées du biseau salin.

Engagement politique de l'État contre la dégradation des sols

Le Sénégal s'est engagé dans la gestion de la fertilité des sols à travers divers mécanismes internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Le Sénégal a également mis en place de nombreux programmes nationaux visant à lutter contre la dégradation des terres, tels que le Programme national de restauration et d'amélioration des sols, le Programme national de gestion des pâturages, le Programme national de récupération et de valorisation des terres salées, le Programme national d'aménagement et de gestion durable des forêts, etc.

De plus, en 2012, la mise en œuvre du Projet de gestion durable des terres avait abouti à la création d'un Cadre National d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT) dont l'objectif principal est l'amélioration de la productivité agricole, l'amélioration et la généralisation de la GDT.

Plus récemment, le Plan Sénégal Émergent Vert (PSE Vert) a inscrit dans l'agenda politique national la question de la gestion de la fertilité des sols agricoles à travers l'ambition de la reforestation durable du territoire national.

Des initiatives locales pour restaurer la fertilité des sols

Dans les territoires consultés, les communautés paysannes développent des initiatives agroécologiques visant à restaurer et conserver la fertilité des sols :

Instrument de gouvernance des ressources naturelles

Les Comités pour la défense et la restauration des sols, les Comités Villageois Paritaires (CVP), l'Observatoire sur le Territoire (OSTER), la Coalition AgroÉcologique Communautaire (CAEC), les Commissions Environnement Élargies (CEVE), les associations pour la protection de l'environnement, des Conventions locales de gestion des forêts, sont des instances de gouvernance multi-acteurs dont les actions permettent de lutter contre la dégradation des sols et de l'environnement.

Ces dernières organisent : i) la mise en place de cordons pierreux, de digues de retenue et d'autres aménagements de défense et de restauration des sols, ii) la sensibilisation contre l'élagage illégal des arbres, iii) la formation des communautés aux techniques de lutte contre les feux de brousse, l'utilisation de la coque d'arachide, etc.

Ce sont là autant d'activités portées par les communautés en faveur de la fertilité des sols.

Initiatives de valorisation des déchets pour la production des biofertilisants

Certaines collectivités territoriales mettent en place des centres de tri et de valorisation des déchets, ou encore des coopératives de gestion des déchets. La transformation des matières organiques se fait notamment par compostage ou méthanisation. Les producteur.trice.s sont formé.e.s à ces techniques et à l'utilisation de la matière organique dans les cultures.

Certaines communautés ont adopté une technologie de production d'inoculum. Elles produisent, elles utilisent et commercialisent des biofertilisants à base de mycorhizes.

Expériences de restauration du couvert forestier

Dans plusieurs communes du Sénégal, les acteurs locaux ont lancé des initiatives de restauration du couvert arboré : mise en défens des forêts, Régénération Naturelle Assistée (RNA), régénération des mangroves et introduction des foyers améliorés, sont autant de leviers permettant d'exploiter rationnellement et écologiquement les ressources forestières pour *in fine* restaurer et les sols dégradés.

Ces initiatives locales sont renforcées par des activités d'éducation et de promotion de la citoyenneté environnementale en faveur de la transition agroécologique.

Défi du passage à l'échelle des pratiques de restauration et de gestion de la fertilité des sols

Bien que le contexte politique semble favorable et que les initiatives de restauration des sols foisonnent dans les territoires, il existe des contraintes majeures qui freinent une amélioration généralisée de la fertilité des sols.

D'une part, les paysan.ne.s manquent d'appui technique et d'accompagnement. D'autre part, les paysan.nes qui s'engagent dans la gestion durable des sols ne sont ni subventionnés, ni reconnus, valorisés et rémunérés par le marché.

Le principal défi consiste donc à reconnaître et appuyer davantage les initiatives développées par les paysan.ne.s à l'échelle des territoires pour lutter contre la dégradation des terres agricoles.

C'est pourquoi la DyTAES accompagne les acteurs des territoires qui portent des initiatives de transition agroécologique, en particulier dans le domaine de la gestion de la fertilité des sols.

La levée des contraintes et le passage à l'échelle de ces initiatives nécessitent un appui plus soutenu de l'État et un engagement des autres acteur.trice.s en vue d'une productivité agricole accrue basée sur la fertilité des sols tout en préservant l'environnement.



Recommandations

Lors de la 3e Conférence sur l'Intensification Durable (CID), les différents acteurs avaient appelé à : (i) une mise à l'échelle des pratiques et initiatives de Gestion Durable des Terres ; (ii) la promotion des arbres dans les systèmes de production agricole pour restaurer la fertilité des sols et maintenir une biodiversité favorable ; (iii) le développement des synergies agriculture-élevage dans les exploitations et les territoires et (iv) la résolution des problèmes de manière transversale, holistique et interdisciplinaire pour une gestion intégrée de la fertilité des sols.

Par ailleurs, la DyTAES a collectivement construit avec les acteurs des territoires, des recommandations à l'endroit de l'État et des collectivités territoriales pour soutenir le passage à l'échelle des initiatives de restauration et de gestion de la fertilité des sols.

Renforcer les capacités techniques des acteurs

Sur le plan technique, il s'agit de renforcer les moyens logistiques et les capacités des services techniques de l'État, des relais communautaires et des paysans sur les techniques de conservation et de restauration des sols et les pratiques agroécologiques en général.

Développer une politique incitative en faveur de la fertilité des sols

L'État doit amplifier la politique de subvention des engrais organiques et des biopesticides et veiller à ce que cette dernière bénéficie aux exploitations familiales. Il doit également développer des stratégies pour alléger la pénibilité des pratiques de gestion de la fertilité des sols agricoles. Par exemple, une mécanisation adaptée pourrait encourager la pratique du zai et la fabrication du compost.

Par ailleurs, la politique de subvention doit s'élargir afin de promouvoir des pratiques qui préservent la fertilité des sols telles que l'intégration agriculture-élevage, le paillage, les rotations et associations culturales, la mise en défens, les pare-feux, le reboisement, les digues anti-sel, etc.

Réformer et appliquer le Code forestier

Pour ce qui relève des considérations juridiques et réglementaires, l'État doit garantir l'application stricte du Code forestier pour lutter efficacement contre la coupe abusive des arbres et y reconnaître le statut de l'arbre issu de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) pour encourager le maintien des arbres fertiles dans les agrosystèmes.

Faciliter les conditions d'aménagement des espaces

Les Collectivités territoriales doivent veiller à la facilitation des procédures de délibérations foncières pour la création des mises en défens, des jardins communautaires en vue de promouvoir l'apprentissage des techniques de régénération de la fertilité des sols.

Faciliter la mise en œuvre des politiques en faveur de la fertilité des sols

Une plus forte implication des collectivités territoriales est nécessaire pour planifier et faciliter l'exécution de la politique de subvention des engrais organiques afin d'en faire bénéficier réellement les ayants-droits. Par ailleurs, les collectivités sont appelées à davantage appuyer financièrement l'aménagement des pare-feux, la lutte contre la coupe abusive de bois et la divagation animale, surtout dans les territoires de mises en défens.

Sources :

- DyTAES, 2022, *Rapport de restitution de la Caravane, Dakar*
- DyTAES, 2020, *Contribution aux politiques nationales pour une transition agroécologique au Sénégal, Dakar*
- ISRA, IRD, CIRAD et DyTAES, 2021, *Adaptation et résilience des agricultures en Afrique de l'Ouest : innovations agroécologiques et intégrations des territoires, Dakar, Conclusions de la CID'2021*
- ANSTS, 2018, *Restauration et valorisation des terres salées au Sénégal, Dakar, Documents et Rapports techniques de l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal*
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2017a, *Rapport national sur la neutralité de la dégradation des terres, Dakar, République du Sénégal*
- CNULD & MEDD, 2015. *Land Degradation Neutrality. Rapport National.*

